



REÇU A LA PRÉFECTURE
15 AVR. 2005

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE Réception par le représentant de l'Etat 15 AVR. 2005
Publication - Notification le 19 AVR. 2005

Pôle Solidarité
Service Tarification
des Etablissements Sociaux



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Le Directeur *par i et i en*

Maxime HERRGOTT

2005 - 00283 le

ARRETE
du

11 AVR. 2005

PSOL

**portant fixation de la dotation globale du service social gérontologique
du pôle ILL-RIED et RHIN**

VU l'avenant n°1 du 27/10/2004 à la convention de délégation du service social gérontologique du 1^{er} avril 2003 ;

VU les propositions du budget prévisionnel 2005 de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace du 13 décembre 2004 ;

VU le compte de résultat pour l'année 2004 établi par la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace en date du 12 janvier 2005.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La dotation globale du service social gérontologique du pôle ILL-RIED et RHIN confié par délégation à la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace est fixée, pour l'année 2005, à 88 392,07 €.

La différence entre la dotation 2004 versée et les dépenses réalisées en 2004 pour la part à la charge du Département, représente un excédent de 2 905,70 €. Cet excédent est à déduire de la dotation globale 2005 portant ainsi le montant à verser pour 2005 à 85 486,37 € arrondis à 85 487 €.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour copie conforme

COLMAR, le 20 AVR. 2005

Pour le Président par délégation

Le Directeur

Pour le Directeur

Le Chef de Service

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation

www.cg68.fr

Hôtel du Département 100, avenue d'Alsace BP 351 - 68006 Colmar Cedex

Sophie DINTINGER
Tel. 03 89 30 68 40 - Fax 03 89 21 72 81 - tarif.etab@cg68.fr

Rémy WITH

1^{er} Vice-Président du Conseil Général